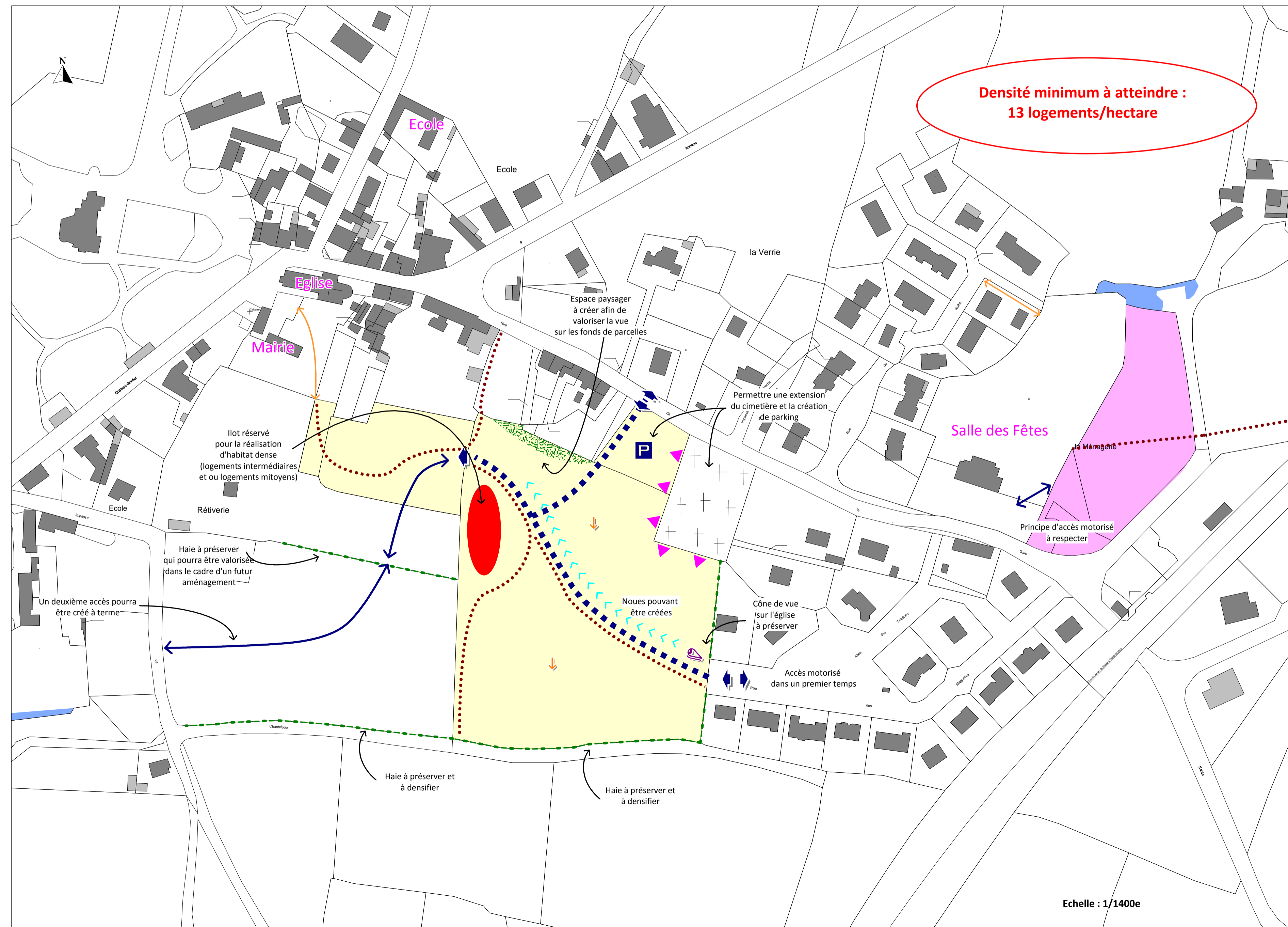
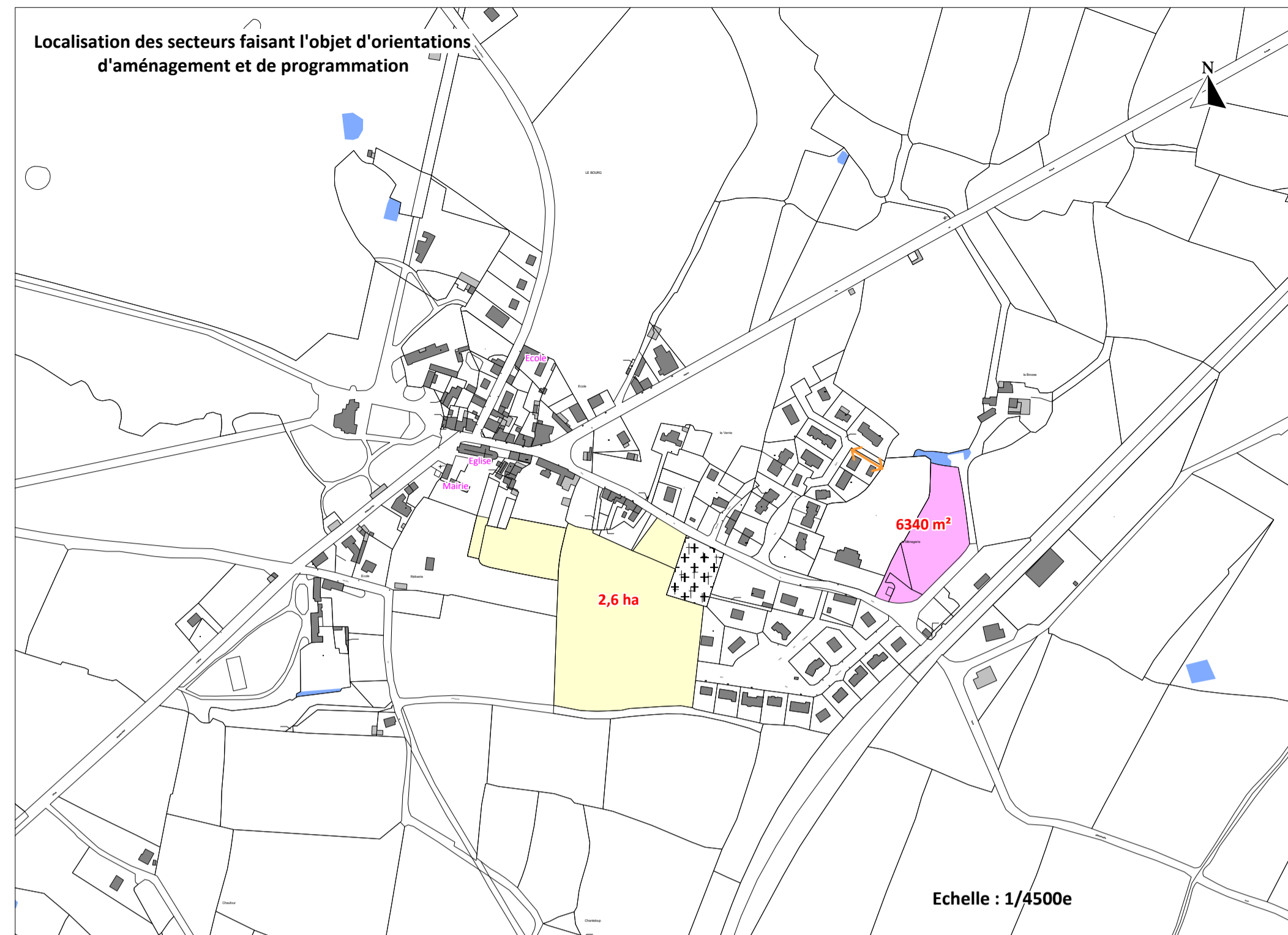


ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

PLU Prescrit par délibération du Conseil municipal en date du 27/09/2006
Arrêté par délibération du Conseil municipal en date du 10/10/2011
Enquête publique du 13/02/2012 au 15/03/2012 inclus
Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du

Pièce
N° 4

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du
Le Maire :



Zones concernées par des orientations d'aménagement :

- 1AU-2AU
- 1AUe

- Cheminements existants
- Cheminements à créer de manière à étoffer le réseau de déplacements non motorisés
- Voies de desserte à créer
- Respecter l'orientation du bâti indiquée